



Section RENAULT  
Sections AMPERE  
N° 252 10 avril 2024

# CSE AMPERE, Gestion des Activités Sociales et Culturelles Les élus majoritaires aux CSE AMPERE SAS et ST abandonnent leurs prérogatives au profit du CSE de RENAULT Guyancourt !

Est-ce la volonté de ressembler aux élus politiques qui n'ont de cesse de transférer leurs prérogatives à des instances non élues par les intéressés ? Sitôt élus, les majoritaires des CSE AMPERE SAS et ST (CFE-CGC et CFDT), décident d'abandonner leurs prérogatives dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) au profit du CSE d'une autre société : RENAULT.

**Vos élus SM-TE aux CSE d'AMPERE ST et AMPERE SAS, ainsi qu'au CSE de RENAULT de Guyancourt, se sont opposés à cet abandon qui contourne le choix des électeurs.**

**1) Déclaration des élus du SM-TE sur les délibérations portées à l'ordre du jour relatives aux sociétés AMPERE ST et SAS, conventions d'accès aux ASC entre CSE et réserves AEP :**

Rappel des étapes précédentes : Le CSE de l'Etablissement de Guyancourt était réuni en séance extraordinaire le 12 octobre 2023 sur diverses délibérations relatives aux transferts des salariés de RENAULT Guyancourt vers les sociétés AMPERE avec incidences sur l'accès aux Activités Sociales et Culturelles (ASC). **Du fait que le SM-TE, par ses élus, avait dénoncé le caractère artificiel et inefficace du découpage et des scissions de RENAULT comme contraires à la sauvegarde des intérêts des clients, des salariés, des sous-traitants en Europe et des particuliers actionnaires de l'Entreprise, les élus du SM-TE avaient voté CONTRE toutes ces délibérations en octobre 2023.**

Les CSE des sociétés AMPERE SAS et AMPERE ST ont été convoqués respectivement les 26 et 28 mars 2024. Lors de ces deux CSE, les élus du SM-TE ont voté CONTRE les délibérations permettant que la gestion des Activités Sociales et Culturelles d'AMPERE SAS et d'AMPERE ST soit confiée en avril 2024 au CSE de l'Etablissement de RENAULT Guyancourt dans l'attente de la mise en place d'un CSE sur l'Etablissement RENAULT Ile de France dont la date est envisagée en juin 2024.

**Il est dans les prérogatives des élus d'un CSE d'être gestionnaire des Activités Sociales et Culturelles.**

L'enjeu des délibérations proposées au vote des élus du CSE de RENAULT Guyancourt aujourd'hui, 4 avril, est dans la ligne de la dépossession des élus des CSE des sociétés AMPERE élus le 8 février 2024.

**Ces délibérations contournent les votes des salariés AMPERE qui n'ont pas été informés lors de la campagne électorale que les organisations syndicales gestionnaires des CSE AMPERE SAS, AMPERE ST et RENAULT SAS Guyancourt allaient organiser cette dépossession.**

**Une telle dépossession des élus des CSE AMPERE et le contournement du vote des électeurs ne sont pas acceptables pour les élus du SM-TE.**

**C'est pourquoi, sur la délibération portant sur les conventions d'accès aux ASC, les élus du SM-TE ont voté CONTRE.**

Vote des élus sur les conventions d'accès aux ASC entre CSE AMPERE et RENAULT :

**5 CONTRE (3 SM-TE, 2 CGT) – 3 Abstentions (3 SUD) - 26 POUR (14 CFE-CGC, 12 CFDT)**

## **2) Budget 2024 du CSE de RENAULT Guyancourt :**

Le vote du budget annuel est un événement important dans la gestion du CSE. Le budget présenté par les élus gestionnaires porte sur toute l'année 2024, même si le CSE de RENAULT Guyancourt va disparaître à la suite des élections « Etablissement Ile de France » annoncées en juin 2024. Un nouveau CSE « Renault SAS Ile de France » sera alors créé.

Il a été présenté un budget déficitaire à hauteur de 3,7 millions d'Euros, déficit visant à consommer les réserves accumulées au terme des exercices précédents (années sans élections) permettant de mettre en œuvre des actions de redistribution aux salariés, en juin et annoncée pour la fin de l'année 2024. Pile poil au moment des élections du CSE RENAULT Ile de France. Comment ne pas se dire que les élus CFE-CGC et CFDT tentent d'acheter les voix des salariés ? Les élus du SM-TE se sont opposés à cette disposition et ont voté CONTRE le projet de budget 2024.

### **Déclaration des élus du SM-TE :**

« Parce que les élus du SM-TE ne sont pas gestionnaires du CSE et que pour la partie des fonds propres d'un montant de 3,7 millions d'euros (sur un total de 6,5 millions d'euros), il est proposé qu'elle soit redistribuée aux salariés sous forme de programmation d'évènements en juin 2024, **c'est-à-dire au moment des élections de mise en place de l'instance du CSE de Renault SAS Ile de France, les élus du SM-TE se prononceront CONTRE** ».

Votes des élus sur le budget 2024 du CSE de RENAULT Guyancourt :

**8 CONTRE (3 SM-TE, 3 SUD, 2 CGT) - 26 POUR (14 CFE-CGC, 12 CFDT)**

**Les prochaines élections du CSE de « l'Etablissement RENAULT SAS Ile de France » sont prévues en juin 2024. C'est le moment de renverser les décideurs syndicaux en place, et de rétablir une représentation des salariés pour les salariés. Essayez la liberté avec le SM-TE !**

**Le SM-TE est l'alternative crédible. Rejoignez-le par votre adhésion. Saisissez la chance d'avoir le syndicat SM-TE : devenez candidat(e) pour compléter les listes du SM-TE lors des élections de juin.**

Contact : 06.98.05.13.80 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [X @SyndicatSMTE](https://www.instagram.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Pour adhérer : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) Cotisation annuelle de base 2024 : Emploi non Cadre : 48 € - Emploi Cadre : 60 €